

COMPTE RENDU SÉANCE du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 21 h 00 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 mai, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, GIRARD Cathy, SAINTE FOIE Lydia, SILLIERES Jean-Raymond, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude, VAISSE Jacques Michel, DUFFORT Christopher.

Excusées: MARTIN Michèle, GUICHARD Cécile

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gérard CARTAUD, est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Décision particulière :

Compte tenu des conditions sanitaires particulières, le Conseil décide à l'unanimité que la réunion doit se tenir à huit-clos, en respectant les gestes barrière.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1. Adhésion de communes au SM3V

4 communes demandent à adhérer au syndicat SM3V, comme à chaque demande nouvelle, les communes déjà adhérentes doivent donner un avis sur la demande d'adhésion. Pour rappel le syndicat est en charge des études et du contrôle des assainissements individuels.

En marge de la demande certains conseillers font observer que suite à la visite de contrôle, le compte rendu est adressé plus d'un an après, et que ce dernier ne reprend pas forcément les points évoqués avec le technicien auteur de la visite de contrôle. Monsieur le Maire va prendre contact avec le syndicat et faire cette observation.

Sur la demande d'adhésion des communes de TOUGET, GAVARRET Sur AULOUSTE, CASTELNAU-D'ARBIEU, et LA SAUVETAT, le conseil municipal donne un avis favorable.



2. Avancement des travaux du Pôle Socioculturel et touristique.

Monsieur le Maire pense que l'on peut envisager une réception des travaux fin juillet. Il informe le Conseil d'un dépassement de devis pour la pose de plaque de plâtre pare feu, d'un mur mitoyen avec la maison de Madame ROUX.

Il demande si le Conseil est d'accord pour une interruption de séance afin de visiter les lieux.

La séance est interrompue à 21h10, le conseil se rend sur le chantier afin de se rendre compte de l'avancement des travaux, la séance reprendra à 21h40.

Le conseil a constaté l'avancement effectif des travaux, le projet prend tournure.

3. Préparation des élections Départementales et Régionales.

Monsieur le Maire, informe que nous n'avons pas encore toutes les directives, pour les élections qui doivent se tenir les 20 et 27 juin, dans un contexte particulier de crise sanitaire.

Il est demandé aux conseillers de faire le maximum pour être présent, en effet il faudra mettre en place deux bureaux de vote. Pour cette raison, il est décidé de déplacer le bureau de vote de la Mairie à la salle des fêtes. Cela permettra de mettre en place un sens de circulation afin d'éviter que les personnes puissent stationner dans le bureau de vote.

Un circuit permettant aux électeurs de voter un bureau après l'autre sera mis en place ; Le dépouillement sera également effectué dans le même lieu ce qui est obligatoire.

Une réunion afin d'organiser tout cela est proposée une semaine avant la tenue des élections.

4. Mise en place du groupe de travail sur la biodiversité.

Comme cela avait été évoqué lors d'une réunion précédente, Monsieur le Maire demande aux membres de la commission en charge des chemins de mettre en route ce groupe, afin d'aller à la rencontre des agriculteurs et de présenter les opportunités actuelles de replantation de haies en bordure de chemin. Il est rappelé que des aides sont actuellement disponibles, que ces plantations ont vocation à devenir obligatoires, et que les aides seront par conséquent en diminution.



5. Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'une petite fille du village, lui a remis une lettre, appuyée en cela par des administrés de la commune. Ce courrier fait part d'une volonté de voir la petite bâtisse près du lavoir, être rénovée, une cinquantaine de personne serait partie prenante à cette opération.

Le conseil municipal salue cette démarche, et Monsieur le Maire propose que cette rénovation soit étudiée.

*** * ***

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h35.

La date du prochain conseil municipal : reste à fixer, après les élections.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.